

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2015 DAC 74 DEVE Apposition d'une stèle à la mémoire des déportés du camp de Rawa-Ruska, cimetière du Père Lachaise (20^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Les prisonniers de guerre de la Seconde Guerre mondiale ont généralement bénéficié de protections prévues par les conventions internationales. Mais, parmi eux, de nombreux Français et Belges évadés récidivistes, auteurs de sabotages ou de refus de travail réitérés ont été internés dans le camp de représailles de Rawa-Ruska.

Rawa-Ruska est situé dans le « Judenkreis », le triangle de la mort, là où se trouvent les camps d'extermination de Treblinka, Sobibor, Chelmno, Belzec et Auschwitz. Dès juin 1941, les Allemands avaient établi sur tout le territoire conquis des camps de prisonniers de guerre. Ce sont les fameux camps de la série 300, dont fait partie Rawa-Ruska (camp 325). Ancienne caserne de cavalerie russe en cours de construction depuis 1939, le camp avait déjà servi pour des soldats de l'Armée rouge faits prisonniers après l'opération Barbarossa. 18 000 à 20 000 prisonniers russes y avaient alors péri dans les cinq premiers mois.

Le 13 avril 1942, deux mille prisonniers de guerre français internés en Allemagne sont envoyés dans le camp disciplinaire de Rawa-Ruska. Ils seront bientôt suivis de milliers d'autres. Tous vont souffrir des rigueurs extrêmes de ce camp de représailles. Les conditions de vie sont particulièrement pénibles : en raison du climat continental, les températures de -20° à -30° °C sont fréquentes pendant les cinq mois d'hiver, et la chaleur torride en été. La nourriture y est bien entendu insuffisante et les prisonniers sont contraints à un travail forcé chaque jour plus important.

Alors que le camp compte jusqu'à 15 000 détenus en même temps, il n'y a qu'un seul robinet d'eau polluée en raison de la proximité des charniers. Ce manque d'eau est à l'origine du surnom du camp, attribué à Winston Churchill, « camp de la goutte d'eau et de la mort lente ».

Malgré ce régime inhumain, la résistance continue aussi bien dans le camp que dans les commandos satellites et il y a de nombreuses tentatives d'évasion. Quelques-unes réussissent, mais beaucoup se soldent par des exécutions. Délivrés par les Soviétiques, les prisonniers de RAWA-RUSKA ne regagneront la France que le 2 juillet 1945.

Il est proposé d'apposer une stèle à la mémoire des prisonniers de guerre du camp de Rawa-Ruska au cimetière du Père Lachaise à Paris 20^{ème} dont le texte sera le suivant :

AUX PRISONNIERS DE GUERRE INSOUIS
INTERNÉS AU CAMP DE REPRÉSAILLES
DE RAWA-RUSKA EN UKRAINE
1942 - 1944

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

2015 DAC 74 DEVE Apposition d'une stèle à la mémoire des déportés du camp de Rawa-Ruska au cimetière du Père Lachaise (20^e).

Le Conseil de Paris

siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une stèle à la mémoire des déportés du camp de Rawa-Ruska au cimetière du Père Lachaise à Paris 20^e;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine Vieu-Charier au nom de la 2^e Commission et par Mme Pénélope Komitès au nom de la 3^e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une stèle à la mémoire des déportés du camp de Rawa-Ruska au cimetière du Père Lachaise à Paris 20^e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Aux prisonniers de guerre insoumis internés au camp de représailles de Rawa-Ruska en Ukraine 1942 – 1944.»

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 10 000 € sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2015, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 15V00149 DAC.